

Le quatorze avril deux mil onze convocation du conseil municipal pour le mercredi vingt avril deux mil onze à vingt heures trente.

### **ORDRE DU JOUR**

- Tirage au sort des jurés pour 2012
- Attribution des subventions 2011
- Affaires foncières
- Programme Voirie 2011
- Acquisition d'une balayeuse : demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau
- Economie d'énergie : demande de subvention Pays de Morlaix « Enveloppe 3 »
- Médecine professionnelle : adhésion à « Santé au travail »
- Communauté de Communes du Pays Léonard :
  - adhésion à un syndicat mixte « Pays touristique du Léon »
  - bilan annuel
- Concours « Maisons fleuries 2011 »
- Questions diverses

Le Maire  
Aline CHEVAUCHER

---

### **SESSION ORDINAIRE**

Le vingt avril deux mil onze à vingt heures trente le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Aline CHEVAUCHER, Maire.

Etaient présents : A. CHEVAUCHER, Maire, D. QUIVIGER, A. MARC, J.P. CAER, E. TANGUY, J.M. CUEFF, O. MONCUS, F. MOAL, A. CAZUC, J.J. HIRRIEN, V. LE BOULC'H, F. SAILLOUR, M. AUTRET, M.Y. LE MESTRE, D. LE GALL

Excusés : J.J. LE DUFF, J.R. PENNORS, A. KERBRAT, M. SAILLOUR

M. David LE GALL a été nommé secrétaire.

## **Tirage au sort des jurés d'assises pour 2012**

Mme le Maire explique au conseil municipal qu'en application de la loi n° 78-788 du 28 juillet 1978 modifiée portant réforme de la procédure pénale sur la police judiciaire et sur le jury d'assises il convient comme chaque année d'établir la liste préparatoire communale permettant l'établissement d'une liste départementale des jurés représentative du département.

En application de l'article 261 du code de procédure pénale le tirage au sort est effectué publiquement à partir de la liste électorale.

Ne peuvent être retenues les personnes nées postérieurement au 31 décembre 1988.

A l'issue du tirage au sort la liste préparatoire communale s'établit comme suit :

- GRALL Marie Thérèse épouse MARC, née le 24 août 1942 à SAINT POL DE LEON, domiciliée à Goslen PLOUENAN
- BOURHIS Sophie épouse OLLIVIER, née le 1<sup>er</sup> juin 1965 à MORLAIX, domiciliée à Kerlaudy PLOUENAN
- SAILLOUR Michel François, né le 17 octobre 1964 à MORLAIX, domicilié à Mestiniou PLOUENAN
- QUIVIGER Daniel Marie, né le 23 décembre 1961 à PLOUENAN, domicilié à Keramoal PLOUENAN
- QUEMENEUR Marie Yvonne Thérèse épouse MADEC, née le 19 novembre 1931 à PLOUENAN, domiciliée à Kerbalannec PLOUENAN
- CHEVAUCHER Jean Jacques, né le 10 décembre 1948 à PLOUVORN, domicilié à Lanvaden PLOUENAN

## **Attribution des subventions 2011**

Mme le Maire présente le compte rendu de la commission des finances qui s'est réunie le 18 avril 2011.

Après avoir constaté que les impôts et les tarifs communaux n'ont pas été augmentés, que les charges de fonctionnement augmentent régulièrement, la commission propose le statu quo pour l'attribution des subventions 2011.

Elle présente les propositions de la commission :

|  | Accordée en 2010   | Sollicitée pour 2011 | Proposition 2011            | Votée en 2011 par le conseil municipal |
|--|--------------------|----------------------|-----------------------------|--|
| Les speederien de Plouéan                        | 200,00 €           | 200,00 €             | 200,00 €                    | 200,00 €                               |
| Guialenn Nevez Pont Eon                          | 200,00 €           | 300,00 €             | 200,00 €                    | 200,00 €                               |
| A.P.E.L - Kerellon                               | 523,00 €           | 600,00 €             | 523,00 €                    | 523,00 €                               |
| Tennis de table                                  | 628,00 €           | 650 + 1 table        | 628,00 €                    | 628,00 €                               |
| Mutuelle Coups Durs                              | 241,00 €           | 300,00 €             | 241,00 €                    | 241,00 €                               |
| Veufs et veuves du Finistère                     | 82,00 €            | 80,00 €              | 82,00 €                     | 82,00 €                                |
| Les P'tits mousses de Penzé                      | 580,00 €           | 650,00 €             | 580,00 €                    | 580,00 €                               |
| Association Détente et Culture                   | 575,00 €           | 575,00 €             | 575,00 €                    | 575,00 €                               |
| Cyclo Club                                       | 481+150 (excep)    | 631,00 €             | 481,00 €                    | 481,00 €                               |
| F.N.A.C.A  | 262,00 €           | 280,00 €             | 262,00 €                    | 262,00 €                               |
| A.C - P.G -T.O.E - C.A.T.M et V.G                | 210,00 €           | 210,00 €             | 210,00 €                    | 210,00 €                               |
| Gym adultes                                      | 471,00 €           | 500,00 €             | 471,00 €                    | 471,00 €                               |
| Amicale Laïque                                   | 785,00 €           | 785,00 €             | 785,00 €                    | 785,00 €                               |
| Association des Personnes Agées de Penzé         | 160,00 €           | 200,00 €             | 160,00 €                    | 160,00 €                               |
| Amicale des Parents d'élèves de l'école de Penzé | 125,00 €           | 250,00 €             | 125,00 €                    | 125,00 €                               |
| Ijlin ha spered ar vro                           | 200,00 €           | 400,00 €             | 200,00 €                    | 200,00 €                               |
| Avel Dro   | 575,00 €           | 575,00 €             | 575,00 €                    | 575,00 €                               |
| Club des retraités                               | 419,00 €           | 419,00 €             | 419,00 €                    | 419,00 €                               |
| Team Billout Compétition                         | - €                | 200,00 €             | 100,00 €                    | 100,00 €                               |
| Société de Chasse                                | 484,00 €           | 484,00 €             | 484,00 €                    | 484,00 €                               |
| Association Kanfarted Kerellon                   | 628,00 €           | - €                  | ?                           | 628,00 €                               |
| Gars de Plouéan - Football                       | 2 679,00 €         | 2 700,00 €           | 2 679,00 €                  | 2 679,00 €                             |
| A.D.M.R - Aide Ménagère                          | 408,00 €           | - €                  | 408,00 €                    | 408,00 €                               |
| Tennis Club                                      | 1 046,00 €         | 4 900,00 €           | 1 046,00 €                  | 1 046,00 €                             |
| Tennis Club participation à la location de salle | 3 500,00 €         | - €                  | 3 500,00 €                  | 3 500,00 €                             |
| Comité des fêtes 25                              | 350,00 €           | 400,00 €             | 350+200 excep(anniversaire) | 350+200 excep(anniversaire)            |
| HBC Haut Léon                                    | 2 500,00 €         | 2 500,00 €           | 2 500,00 €                  | 2 500,00 €                             |
| Kumo Judo Club 19                                | 475,00 €           | 500,00 €             | 475,00 €                    | 475,00 €                               |
| <b>TOTAL</b>                                     | <b>18 937,00 €</b> | <b>19 289,00 €</b>   | <b>18 459,00 €</b>          | <b>19 087,00 €</b>                     |

Comité d'animation de Kerlaudy

en sommeil

Dragon Training Center Plouéan

en sommeil

|  | Accordée<br>en 2010 | Sollicitée en<br>2011 | Proposition<br>2011 | Votée en 2011 par le<br>conseil municipal |
|--|---------------------|-----------------------|---------------------|---|
| Fondation Perharidy ( <i>pas de demande</i> )                                  | 133,00 €            | - €                   | 133,00 €            | 133,00 €                                  |
| Secours catholique du Finistère (+ 300 € par CCAS à la section locale)         | 204,00 €            | - €                   | 204,00 €            | 204,00 €                                  |
| Confrérie de l'artichaut   | 306,00 €            | - €                   | 206,00 €            | 206,00 €                                  |
| La confrérie de l'oignon de Roscoff  | - €                 | - €                   | 100,00 €            | 100,00 €                                  |
| La Croix d'Or Plouvorn   | 82,00 €             | - €                   | 82,00 €             | 82,00 €                                   |
| Handisport Club Léonard  | 102,00 €            | 102,00 €              | 102,00 €            | 102,00 €                                  |
| Secours populaire  | 102,00 €            | - €                   | 102,00 €            | 102,00 €                                  |
| Centre d'éducation musicale et artistique de St Pol de Léon ( <i>cf CCPL</i> ) | 82,00 €             | 0,00                  | 0,00                | 0,00                                      |
| Peuples Solidaires St Pol Morlaix  | 51,00 €             | 60,00 €               | 51,00 €             | 51,00 €                                   |
| France Adot 29 ( <i>pas de demande</i> )                                       | 51,00 €             | - €                   | - €                 | - €                                       |
| Centre d'information des droits des femmes                                     | 51,00 €             | 300,00 €              | 51,00 €             | 51,00 €                                   |
| AC Léonarde Compétition ( <i>pour course "le Tour du Léon"</i> )               | 600,00 €            | 618,00 €              | 600,00 €            | 600,00 €                                  |
| Association de développement sanitaire   | 2 468,00 €          | - €                   | 2 468,00 €          | 2 468,00 €                                |
| ART  | 51,00 €             | 50,00 €               | 51,00 €             | 51,00 €                                   |
| Société hippique du Léon   | 102,00 €            | - €                   | 102,00 €            | 102,00 €                                  |
| Association des visiteurs de prisons   | 2009 : 82 €         | - €                   | 82,00 €             | 82,00 €                                   |
| Amicale des donneurs de sang   | - €                 | 123,60 €              | 123,60 €            | 123,60 €                                  |
| Amicale'ment Vôtre ( <b>11 adhérents en 2010</b> )                             | 220,00 €            | 220,00 €              | 220,00 €            | 220,00 €                                  |
| Association de pêche et protection en milieu aquatique de St Pol de Léon       | 80,00 €             | - €                   | 80,00 €             | 80,00 €                                   |
| Présence-Ecoute  | 51,00 €             | - €                   | 51,00 €             | 51,00 €                                   |
| Les restaurants du Cœur  | - €                 | - €                   | 150,00 €            | 150,00 €                                  |
| ASAD   | - €                 | - €                   | 50,00 €             | 50,00 €                                   |
| <b>TOTAL</b>   | <b>4 818,00 €</b>   | <b>1 473,60 €</b>     | <b>5 008,60 €</b>   | <b>5 008,60 €</b>                         |

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire et après en avoir délibéré,  
Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,  
Approuve les propositions de la commission des Finances et autorise Mme le Maire à  
mandater ces subventions.

### **Ecole Notre Dame de la Charité : participation à la CLIS**

Mme le Maire présente la demande de participation de l'école Notre Dame de la Charité pour  
un enfant de PLOUENAN scolarisé en CLIS. Cet enfant a fait l'objet d'une décision  
d'affectation dans une classe spécialisée par la commission départementale d'éducation  
spécialisée.

Mme le Maire propose de participer à hauteur de 518 euros (forfait attribué par SAINT POL  
DE LEON) à la scolarisation de cet enfant en CLIS à l'école Notre Dame de la Charité à  
SAINT POL DE LEON.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,  
Décide de participer à hauteur de 518 euros à la scolarisation en CLIS d'un enfant de  
PLOUENAN à l'école Notre Dame de la Charité à SAINT POL DE LEON.

### **Affaires foncières**

#### **Kériel**

Mme le Maire fait part au conseil de la demande de M. Jean Luc TANGUY domicilié à  
Kergoz en PLOUENAN qui sollicite la désaffectation d'un chemin rural situé à Kériel au droit  
des parcelles cadastrées section C n°s 720, 721, 713, 712 et 707.

Il souhaiterait acquérir ce chemin pour l'intégrer à sa propriété.

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire et après en avoir délibéré,  
Le Conseil municipal,  
A l'unanimité des membres présents,

Autorise Mme le Maire à lancer une enquête publique en vue de la désaffectation de ce chemin  
rural situé à Kériel. Cette enquête qui dure 15 jours nécessite la nomination d'un commissaire  
enquêteur.

Décide que tous les frais engagés seront à la charge du demandeur, M. Jean Luc TANGUY.

#### **Penzé**

Mme le Maire fait part au conseil de la demande de M. Nicolas PELLEN domicilié 11 bis rue  
Pen ar Pont à PLOUENAN qui sollicite la désaffectation d'un chemin rural situé à Penzé au  
droit des parcelles cadastrées section E n°s 799 et 1407.

Il souhaiterait acquérir ce chemin pour l'intégrer à sa propriété.

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire et après en avoir délibéré,  
Le Conseil municipal,  
A l'unanimité des membres présents,

Autorise Mme le Maire à lancer une enquête publique en vue de la désaffectation de ce chemin rural situé à Penzé. Cette enquête qui dure 15 jours nécessite la nomination d'un commissaire enquêteur.

Décide que tous les frais engagés seront à la charge du demandeur, M. PELLEN.

### **Programme Voirie 2011**

M. Jean Paul CAER rappelle que le programme Voirie 2011 a été approuvé lors de la dernière réunion du 25 février 2011. L'appel public à la concurrence a été lancé avec une publicité dans Le Télégramme, sur le site de la commune et sur le site de l'AMF.

La date limite de remise des offres est fixée au 2 mai 2011 à midi.

Après avoir entendu les explications de M. CAER et après en avoir délibéré,  
Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,  
Approuve la procédure et autorise Mme le Maire à signer le marché conclu avec l'entreprise qui présentera la meilleure offre.

### **Acquisition d'une balayeuse : demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau**

M. Jean Paul CAER, adjoint à la Voirie et aux espaces verts, explique au conseil municipal la nécessité d'acheter une nouvelle balayeuse, la balayeuse actuelle étant hors d'usage (+ de 40 ans). Ce matériel sert essentiellement à nettoyer les routes à la campagne.

Mme le Maire présente deux devis :

|         |           |
|---------|-----------|
| CLAAS   | 2 050 €HT |
| SOFIMAT | 2 042 €HT |

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire et examiné les offres,  
Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de retenir l'offre de SOFIMAT.

L'acquisition de ce matériel ne peut pas être subventionnée par l'agence de l'eau.

### **Economie d'énergie : demande de subvention Pays de Morlaix « Enveloppe 3 »**

M. Eric TANGUY, adjoint, explique que dans le cadre du Contrat de Pays 2007-2013 et particulièrement dans le cadre du programme de soutien aux projets communaux mis en œuvre par le Pays de Morlaix les communes peuvent bénéficier d'une subvention de la Région pour des projets innovants et de qualité répondant à des critères d'éco conditionnalité précis dans le cadre d'une politique de développement durable.

Le projet doit répondre à un ou plusieurs des critères de qualité environnementale et sociale suivants :

- Intégration à l'environnement
- Matériaux
- Energie
- Eau
- Accessibilité

La subvention peut porter sur de l'investissement et du fonctionnement pour un montant pouvant aller jusqu'à 50 000 euros pour un taux maximum de 50%.

Dans le cadre de la dynamique de développement durable suivi par la Commune M. TANGUY propose de déposer un dossier sur le thème des économies d'énergie comportant deux volets :

- un bouquet de travaux électriques : l'objectif recherché est une diminution des dépenses électriques tout en conservant un confort de qualité dans les installations (éclairage public, illuminations de fin d'année, éclairage dans les bâtiments communaux) pour un coût de 71 779, 79 €HT
- une meilleure gestion de l'eau : l'objectif est de réaliser des économies d'eau dans les bâtiments communaux et de recycler les eaux pluviales pour un usage professionnel interne (récupération des eaux pluviales, économie d'eau dans les bâtiments communaux) pour un coût de 11 316, 69 €HT.

Le total des travaux envisagés s'élève à 83 096, 48 €HT avec une subvention escomptée de 50% soit 41 548, 24 €HT.

Les travaux seraient réalisés entre septembre 2011 et mars 2012.

Ce dossier a été élaboré sur la base du bilan énergétique fait par HEOL et du bilan annuel des consommations de EDF.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Approuve ce projet,

Valide le plan de financement,

Décide de déposer auprès de la Région une demande de subvention au titre du contrat de Pays Enveloppe 3.

**Médecine professionnelle**

Mme le Maire rappelle que les agents doivent obligatoirement être suivis dans le cadre de la médecine professionnelle.

Auparavant ce service était assuré dans le cadre d'un contrat-groupe passé par le Centre de gestion auprès de la MSA. La MSA a dénoncé ce contrat de façon unilatérale.

Mme le Maire propose de passer un nouveau contrat avec « Santé au Travail en Région Morlaisienne » pour un coût de :

11,96 euros T.T.C. par salarié pour les droits d'adhésion  
86,28 euros T.T.C. par salarié pour la cotisation annuelle

Soit un total de 98,24 euros T.T.C.

Il y a actuellement 18 salariés.

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,  
Décide de confier le service de médecine professionnelle du personnel communal à « Santé au Travail en Région Morlaisienne »,  
Autorise Mme le Maire à signer la convention correspondante.

## **Communauté de communes du Pays léonard**

### **Adhésion à un syndicat mixte « Pays touristique du Léon »**

Vu la décision du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Léonard du 15 décembre 2010 entérinant la création du Syndicat Mixte « Pays Touristique du Léon », approuvant ses statuts et décidant d'y adhérer,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) tout particulièrement l'article L 5214-27 relatif aux adhésions aux Syndicats Mixtes,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Léonard du 30 mars 2011 proposant de solliciter les conseils municipaux des communes membres sur cette adhésion,

Mme le Maire rappelle que les communes ont transféré la compétence « Tourisme » à la Communauté comprenant l'accueil et l'information touristique, la promotion touristique du territoire et le développement touristique.

Afin de pouvoir mettre en œuvre ces actions dans le cadre d'une nouvelle gouvernance territoriale il est prévu de créer un Syndicat Mixte « Pays Touristique du Léon ».

Mme le Maire indique que conformément à l'article L 5211-5 du C.G.C.T. l'adhésion d'une Communauté de Communes à un syndicat mixte est conditionnée par l'accord des deux tiers au « moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population... ».



Le conseil municipal dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification au Maire de la délibération de la C.C.P.L. pour se prononcer sur le transfert proposé. A défaut de délibération dans ce délai la décision du Conseil municipal est réputée favorable.

Mme le Maire propose de délibérer sur l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays Léonard au Syndicat Mixte « Pays Touristique du Léon ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Approuve l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays Léonard au Syndicat Mixte « Pays Touristique du Léon ».

### **Bilan annuel de la Communauté de Communes du pays Léonard**

Mme le Maire présente, conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel 2010 retraçant l'activité de la Communauté de Communes du Pays Léonard.

Elle présente les travaux des différentes commissions :

Développement du territoire, Aménagement de l'Espace et Tourisme  
Cohésion sociale, Personnel, Communication et Coopération  
Equipements communautaires et Logement  
Environnement, Qualité du cadre de vie et Agenda 21  
Animation du territoire  
Collecte et traitements des déchets  
Finances

Elle invite les conseillers municipaux à faire part de leurs réflexions et à poser leurs questions aux délégués communautaires.

### **Concours des Villes et villages fleuris et des Maisons fleuries 2011**

Mme le Maire informe le Conseil que l'inscription au concours 2011 doit se faire avant le 9 mai 2011. Le Conseil municipal autorise Mme le Maire à inscrire la commune au Concours des Villes et villages fleuris et des Maisons fleuries 2011.

### **Questions diverses**

#### **Colombarium**

Mme le Maire explique qu'il n'y a plus d'emplacement libre dans le colombarium. Il est nécessaire d'en faire de nouveaux rapidement. Elle présente deux devis :

|            |               |
|------------|---------------|
| GOURIOU    | 5 755,62 €TTC |
| KERGUIDUFF | 7 534,80 €TTC |

Le précédent colombarium a été fait par KERGUIDUFF. Le devis de GOURIOU est moins cher mais les élus souhaitent vérifier la teinte proposée avant de faire le choix définitif. Il sera demandé à GOURIOU de déposer un échantillon du granit.

### **Demande d'emplacement pour vente de pizzas**

Mme le Maire présente la demande de la SARL Black Ketch de CLEDER qui sollicite un emplacement pour vendre des pizzas le mardi soir. Elle rappelle que le droit de place est de 35,76 euros par mois.

Le Conseil municipal donne son accord.

### **Remerciements**

Mme le Maire transmet au conseil les remerciements de Sandrine LE BRAS pour les marques de sympathie qu'elle a reçues à l'occasion du décès de son père.

### **Salle de commission et bureau des animateurs**

Mme le Maire explique qu'une surcharge des archives dans les combles a entraîné un affaissement du plafond dans la salle de commission et dans le bureau des adjoints.

Il a été demandé à Batibois de réaliser un renforcement.

### **Réaménagement du secrétariat**

A la demande du personnel un réaménagement du secrétariat a été étudié. Afin de respecter le principe de confidentialité Mme le Maire propose d'installer une cloison qui séparera l'accueil des autres services. Elle-même apprécierait de pouvoir accéder à ses services sans passer par la partie réserver au public.

Elle présente le devis établi par Cali Bois qui s'élève à 1 854,15 euros TTC.

Le conseil municipal approuve.

### **Porte de sécurité de la salle du conseil**

Mme le Maire explique qu'il est nécessaire de remplacer la porte de sécurité de la salle du conseil. Des devis sont en cours.

### **Espace Enfance, Jeunesse et Culture**

Mme le Maire informe le conseil que l'Espace a fait l'objet d'une expertise judiciaire le 8 avril 2011 à la demande du Tribunal administratif de Rennes. Cette expertise a mis en évidence les défaillances de l'entreprise COLESCO et le « rôle négatif » de Me BIDAN, administrateur, dans ce dossier. Me LAHALLE propose d'ailleurs de mettre en cause Me BIDAN pour les préjudices subis par la commune. GROUPAMA, notre assurance, va être consulté sur ce point.

### **Convention avec l'ADMR pour mise à disposition de personnel**

Mme le Maire rappelle que la commune a passé une convention avec l'ADMR pour la mise à disposition de personnel à la cantine de l'école publique du bourg pendant une heure par jour d'école.

Le nombre de petits augmentant régulièrement il serait nécessaire d'augmenter ce temps de 30 minutes.

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire,  
Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,  
Autorise Mme le Maire à passer une nouvelle convention avec l'ADMR mettant à disposition du personnel à la cantine publique du bourg pendant une heure trente par jour de classe.

La séance est levée à 23H30.

Le Maire

Le secrétaire

Les membres